

6 HEURES DES MONTS DE GUERET (T6MG)

Dimanche 17 mai 2026

Règlement

1. Organisateur, principes et acceptation du règlement

1.1. L'épreuve T6MG est organisée par les Sports Athlétiques Marchois Triathlon (SAMTRI23) sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

L'épreuve se déroulera le dimanche 17 mai 2026 sur l'aire de loisirs de Courtille à GUERET.

Ses modalités d'organisation, d'inscription et de participation respectent la loi sur la protection de la santé des sportifs et la réglementation sportive 2026 de la FFTRI, laquelle a pour objectifs de créer un climat de sportivité, d'équité et de fair play, garantir sécurité et protection, pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles, assurer la promotion et l'image des disciplines enchaînées.

Au sein de la FFTRI, le T6MG relève de la formule "Enduro" :

L'Enduro de GUERET est une épreuve organisée autour d'un temps de déplacement de 6 heures sur un circuit en boucles à réaliser plusieurs fois. Ces épreuves peuvent être réalisées en individuel, en équipe de deux (dite DUO) ou en équipe de trois (dite TRIO). Ces épreuves comportent 3 modes de locomotion.

1.2. Toute inscription au T6MG - TRIATHLON 6H DES MONTS DE GUERET implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, des décisions de l'Organisateur de l'épreuve, des arbitres de la FFTRI et des commissaires, et de toutes les consignes de sécurité.

1.3. L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications aux parcours, aux horaires, à l'ordre des disciplines, ou au règlement, notamment en cas de conditions météo défavorables, de contraintes de sécurité, voire de prescriptions obligatoires ou d'un avis défavorable des autorités et/ou de la FFTRI.

1.4. Le présent règlement prévaut sur toute communication orale ou informelle antérieure, sauf modifications officiellement publiées ou modifications apportées sur site par l'Organisateur, SAM TRI 23, la direction de course ou l'arbitre principal de la FFTRI.

2. Format, durée, disciplines et déroulement

2.1. Le TRIATHLON 6h DES MONT DE GUERET, T6MG, est une épreuve chronométrée de **6 heures**, pendant lesquelles les participants enchaînent, en SOLO ou en équipe (DUO ou TRIO) les trois disciplines suivantes dans l'ordre :

- Natation (1h),
- Cyclisme (3h30)
- Course à pied (1h30)

2.2. Ordre des disciplines

Il est impératif de respecter l'ordre natation → vélo → course à pied, sauf consigne contraire de l'organisation.

En SOLO chaque participant gère individuellement sa course dans chaque discipline.

En équipe, les changements de participant dans l'équipe s'effectuent librement dans une zone réservée dans chacune des 3 disciplines. Les relais sont donc libres.

2.3. Horaires de départ des épreuves

- *La natation partira à 8h30 pour se terminer à 9h30. Le dernier départ de natation sera autorisé jusqu'à 9h25, afin que tous les participants puissent terminer avant 9h35, heure limite de validation des arrivées en natation.*
- *Le vélo partira à 9h30 pour se terminer à 13h. Le dernier départ de vélo sera autorisé jusqu'à 12h45, afin que tous les participants puissent terminer avant 13h15, heure limite de validation des arrivées en vélo.*
- *La course à pied partira à 13h pour se terminer à 14h30. Le dernier départ de course à pied sera autorisé jusqu'à 14h20, afin que tous les participants puissent terminer avant 14h40, heure limite de validation des arrivées définitives.*

Conformément au règlement, tout concurrent arrivant après l'heure limite fixée pour chaque discipline ne verra pas son dernier tour validé.

En conséquence, aucun point ne sera comptabilisé pour ce dernier tour réalisé hors délai.

2.4. *Transitions :*

Chaque transition est comptabilisée dans le temps total de la discipline qui vient d'être effectuée.

2.5. Chaque participant en SOLO ou en équipe doit faire au minimum ***un tour complet*** de chaque discipline (natation, vélo, course), sous peine de disqualification (de l'équipe en cas d'équipe).

3. Catégories, relayeurs, âge et admissibilité

3.1. *Catégories ouvertes :*

- Individuel Homme
- Individuel Femme
- Duo Homme
- Duo Femme
- Duo Mixte
- Trio Homme
- Trio Femme
- Trio Mixte

3.2. *Composition des équipes DUO et TRIO :*

- Chaque équipier doit effectuer au minimum une boucle sur les trois disciplines (natation, vélo, course à pied),
- Le passage de relais doit se faire dans l'***espace de transition officiel***, respectant les zones délimitées et les consignes des arbitres de la FFTRI et des commissaires.

3.3. **Âge minimum :** être né en 2008 ou avant, âge minimum requis selon la réglementation fédérale compte- tenu des distances potentiellement réalisables sur une durée globale de 6h de pratique.

3.4. *Licence / assurance*

Pour s'inscrire les participants doivent présenter une **licence fédérale compétition FFTRI**. S'il n'en dispose pas ou ne dispose que d'une licence « loisirs » de la FFTRI, il devra souscrire à une « Licence expérience » au moment de l'inscription, après avoir fourni en amont à l'organisateur le Formulaire Info Santé dument rempli et signé (<https://drive.google.com/file/d/1uo2NX-xtbUCI-aK79hDzVDVDMYnEz16S/view>)

4. Inscriptions, tarifs, dossards

4.1. Période d'inscription : les inscriptions ouvrent le jeudi 8 janvier 2026, et ferment le mercredi 13 mai 2026 avec un nombre de places fixé à l'avance (selon autorisation administrative préfectorale).

4.2. Tarifs :

	30 premiers dossards	Du 31 ^{ème} au 70 ^{ème} dossard	Du 71 ^{ème} au 100 ^{ème} dossard	20 premières équipes	De la 21 ^{ème} à la 50 ^{ème} équipe	De la 51 ^{ème} à la 80 ^{ème} équipe	20 premières équipes	De la 21 ^{ème} à la 50 ^{ème} équipe	De la 51 ^{ème} à la 80 ^{ème} équipe
SOLO	90€	100€	110€						
DUO*				100€ (50/pers)	110€ (55/pers)	120€ (60/pers)			
TRIO*							120€ (40/pers)	135€ 45/pers)	150€ (50/pers)

*Tarif pour l'équipe complète

Prix de la licence expérience pour un enduro : 10€/personne.

4.3. Remboursement ou modification de dossard :

En cas d'empêchement, un **remboursement du dossard** peut être accordé uniquement pour **raison médicale**, sur présentation d'un **justificatif officiel** (certificat médical ou attestation d'un professionnel de santé).

La demande doit être formulée par écrit avant la date limite indiquée par l'organisation. Après vérification du dossier, le montant du dossard pourra être remboursé selon les conditions prévues au règlement de l'épreuve.

Les frais de gestion (voir tableau paragraphe 9.1.3. restent à la charge du participant).

Si le participant ne souhaite pas être remboursé, il est également possible d'effectuer un **changement de dossard** (transfert à une autre personne) ;

Ce changement doit être demandé auprès de l'organisation AVANT LE 10 MAI 2026 IMPERATIVEMENT et peut entraîner des frais administratifs.

Toute demande reçue hors délai ou sans justificatif ne pourra pas être prise en compte.

Toute équipe reste engagée dans le challenge pour lequel elle a été inscrite, même s'il lui manque un concurrent.

Des frais de gestion sont retenus dans tous les cas : voir paragraphe 9.1.3.

4.4. Clôture des inscriptions : LE 13 MAI 2026

4.5. Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu à l'aire de loisirs de Courtille le samedi 16 mai de 18h à 20h et le dimanche 17 mai de 7h à 8h.

Lors du retrait, présentation de la carte d'identité (tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, sera disqualifié), pour tous les inscrit(e)s.

Vérification de la licence FFTRI, et pour les non licenciés du Formulaire information Santé (FIS) pour la signature de la "Licence Expérience".

Pour tous les participant(e)s : signature du règlement incluant la non responsabilité de l'organisation en cas de son non-respect par tout participant au T6GM.

Si l'un des concurrents souhaite retirer l'ensemble des dossards de son équipe : présentation obligatoire des documents demandés.

4.6. Numérotation et marquage : chaque participant en SOLO, DUO ou TRIO reçoit un ou plusieurs dossards numérotés à disposer clairement (réglementation FFTRI), et fait l'objet d'un marquage corporel (bras et jambes pour la natation) ; un dossard numéroté doit être placé sur chaque tige de selle pour l'épreuve en vélo.

5. Parcours, balisage, sécurité, matérialisation

5.1. Parcours balisé : chaque boucle (natation, vélo, course) est clairement balisée à l'aide de poteaux, rubalises, bouées, flèches, marquage au sol, etc.

5.2. Sécurité : des commissaires et signaleurs sont positionnés tout au long des parcours pour assurer le respect des règles, signaler les intersections, veiller à la sécurité des participants, du public et de la circulation.

5.3. Circulation et autorisations

La partie vélo se déroule sur des routes ouvertes à la circulation dans le sens de la course. Les participants doivent emprunter la voie de droite sur la route et respecter le code de la route. Seul le départ de la boucle empruntera la voie de gauche qui sera interdite à la circulation. Les participants doivent respecter les consignes générales de sécurité de l'organisation (notamment les arrêtés municipaux,) les règles du code la route et impérativement les consignes des signaleurs.

5.4. Matériel recommandé / autorisé / obligatoire :

- Vélo : sont autorisés exclusivement les vélos de route, VTC ou VTT, lesquels doivent être en bon état (freins, cadre, pneumatiques, transmission), et conformes à la réglementation FFTRI. Une vérification sera faite à l'entrée du parc à vélos par l'équipe d'arbitrage, avec le

- droit d'empêcher l'utilisation d'un vélo susceptible d'entamer l'intégrité physique de son utilisateur ou d'autres concurrents
- Casque homologué (à coque rigide) obligatoire sur la partie cyclisme, jugulaire attachée avant la prise en main du vélo pour sortir du parc à vélos jusqu'à la fin du parcours et la dépose du vélo à l'arrivée pour la transition sortie de la transition (à corriger le casque doit être attaché avant de prendre son vélo y compris dans le parc) et jusqu'à la remise en zone de transition à l'arrivée du vélo.
 - Les vélos d'assistance, trottinettes, vélos électriques, draisiniennes, etc., sont interdits y compris en accompagnement pendant la course à pied
 - Chaussures appropriées pour la course à pied (running).
 - Combinaison néoprène : règles selon température de l'eau (voir section natation).
 - Lunettes de natation, bonnet obligatoire (numéroté remis par l'organisation), puce électronique de chronométrage, etc.

5.5. Natation :

- La natation se fera en eau libre sur le plan d'eau aménagé de Courtille à Guéret
- La température de l'eau détermine l'usage de la combinaison néoprène :
 - Si < 16 °C : combinaison obligatoire.
 - Si entre 16 °C et 24,5 °C : combinaison autorisée mais facultative.
 - Si > 24,5 °C : combinaison interdite
- Le tracé natation sera effectué sur une boucle de **500m**, avec bouées de virage bien visibles et sortie à l'australienne pour le passage de relais et le décompte des tours
- Si l'eau est jugée dangereuse ou impropre par les autorités compétentes, l'organisation peut décider d'annuler la l'épreuve de natation ou la remplacer par de la course à pied
- En cas de difficulté (crampes, fatigue, malaise), l'athlète peut sortir du parcours mais devra regagner la zone de transition en respectant les consignes des commissaires (peut être redirigé par sécurité).

5.6. Vélo :

- Le parcours vélo est constitué d'une boucle balisée de 12,2 km avec 228m de D+.
- Le drafting (roulage à proximité d'un autre athlète pour bénéficier d'aspiration) est strictement interdit dans toutes les catégories. Des pénalités pourront être infligées 5' de pénalité par carton reçu sous forme de stop and go. Cette pénalité doit être effectuée dans la penalty box avant le départ pour la course à pied.
- Tout dépassement doit se faire en respectant les consignes de sécurité et en laissant une distance suffisante.
- Le non-respect des signalisations (stop, priorité, virage non respecté) est passible de pénalités sévères, voire d'une disqualification.
- Un carton Bleu est appliqué uniquement sur la partie cycliste pour une faute d'aspiration-abri
- L'arbitre siffle, indique le N° de Dossard, présente le carton et annonce « Pénalité »
- La zone de pénalité mises en place pour le non-respect de la règle aspiration- abri se situe :
 - Sur le parcours vélo ;
 - Avant l'accès des concurrents à leur emplacement.
- Les compétiteurs seront informés avant la course de son emplacement. Sur le terrain, cet emplacement seront signalés par des panneaux et / ou des oriflammes.
- En cas d'incident (crevaison, casse, chute), l'athlète peut réparer lui-même dans la zone de transition.

5.7. Course à pied :

- Le parcours s'effectuera sur une boucle de 3 km autour de l'étang de Courtille. Il est balisé (chemins et pontons en bois) et non ouvert à la circulation mais d'autres usagers piétons peuvent l'emprunter et doivent être respectés.
- L'athlète suit strictement le tracé balisé. Tout raccourci non autorisé entraîne une disqualification.
- Aucune assistance ne sera autorisée sur le parcours (ravitaillement, accompagnement en vélo ou par tout autre moyen)

6. Arbitrage, Chronométrage, points, classement et récompenses

6.1 Arbitrage

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard et jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné ou mis hors course. Seuls les arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon, dûment affectés à l'épreuve, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocable. La sanction de l'arbitre doit être prioritairement communiquée à l'athlète au moment de la constatation de la violation du règlement ou, lorsque cela n'est pas possible, de manière différée.

La liste des sanctions prévues selon les raisons, ainsi que leurs conséquences, figurent précisément au point 4.4 de la réglementation sportive de la FFTRI.

Les principaux points de règlement seront rappelés lors du briefing précédent le départ de l'épreuve.

6.2. Chronométrage

Chaque participant SOLO ou chaque équipe est équipé.e d'une puce électronique (bracelet) qui enregistre le temps de chaque passage (natation, sortie vélo, entrée course, etc.) et le temps total de course. La puce est transmise entre les relayeurs des DUOs et TRIOs comme témoin de relais.

6.3. Barème de points / distance

Pour équilibrer les disciplines, chaque tour de natation, de vélo et de course à pied recevra un certain nombre de points :

- Tour natation = 16 points
- Tour vélo = 18 points
- Tour course à pied = 14 points

En cas de modification des épreuves et/ou des distances par épreuve, le barème sera réajusté et présenté au départ de la première épreuve pour une compréhension optimale par les participants.

6.4. Classement final

Le classement se fait selon le total de points accumulés en SOLO, DUO ou TRIO à la fin des 6 h.

- En cas d'égalité de points, les concurrents seront départagés en fonction de l'heure de fin du **dernier tour de la course à pied** : l'athlète ou l'équipe ayant terminé ce dernier tour le plus tôt est mieux classé.

- Il peut être utile d'appliquer des pénalités de points pour infractions seront appliquées selon la réglementation FFTRI (non-respect du parcours, comportement dangereux).

6.5. Récompenses / récompenses spéciales

Les classements et récompenses sont établis comme suit

Course	Podium
SOLO	3 premiers hommes au scratch 3 premières femmes au scratch
DUO	3 premières équipes hommes 3 premières équipes femmes 3 premières équipes mixtes
TRIO	3 premières équipes hommes 3 premières équipes femmes 3 premières équipes mixtes

- Aucun classement par catégorie d'âges
- Bonnet numéroté offert à l'inscription
- Lot "finisher" distribué à chaque participant ayant bouclé au moins un tour dans chaque discipline
- La remise des prix se fait après la fermeture officielle de la course, sur la zone du village de l'épreuve.

7. Sécurité, assistance et contrôle

7.1. Service médical : présence d'équipes médicales (ambulances, secouristes) sur site, sur les parcours (notamment les points les plus éloignés), à la zone transition, et à l'arrivée.

7.2. Contrôle de matériel : les commissaires peuvent effectuer des contrôles aléatoires avant, pendant ou après chaque discipline (contrôle de vélo, casque, combinaison, respect des règles de sécurité).

7.3. Points de ravitaillement / postes d'eau : zone de ravitaillement solide et liquide à proximité de la zone de transition + ravitaillement à l'arrivée

7.4. Signalisation et consignes : les participants doivent impérativement suivre les consignes des commissaires et signaleurs y compris le respect des zones de déchets. Tout manquement peut entraîner des pénalités comme le retrait de 10 points allant jusqu'à la disqualification en cas de récidive.

7.5. Conditions météo / danger : l'organisation se réserve le droit de neutraliser, modifier ou annuler une partie de l'épreuve en cas de conditions dangereuses (orage, vent fort, forte houle pour la natation, qualité de l'eau, etc.).

7.6. Abandon / assistance :

- Un participant peut déclarer forfait ou abandonner ; il doit le signaler au commissaire / signaleur le plus proche ou à la zone de transition.

- S'il abandonne en cours de natation ou vélo, il doit rejoindre la zone de transition ou le bord le plus proche, selon les directives des secours.
- L'organisation peut décider de stopper l'épreuve avant les 6 h pour des raisons majeures (force majeure, météo, sécurité). Dans ce cas, le classement sera établi sur la base des tours validés.

8. Environnement, respect du lieu, image et responsabilités

8.1. Respect des sites : les participants s'engagent à ne pas laisser de déchets en dehors des zones prévues, à respecter la flore, la faune, et le patrimoine local.

8.2. Stationnement, accès et voisinage : respecter les consignes de stationnement, les accès aux communes, les arrêtés

8.3. Droits à l'image : l'organisation pourra prendre des photos et vidéos lors de l'événement. Les participants acceptent leur diffusion à des fins de communication, sauf demande écrite explicite de non-publication (case à cocher dans le formulaire d'inscription).

8.4. Responsabilité :

- Chaque participant est responsable de son état de santé, de son matériel et de ses actes durant la course.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommage, perte ou vol de matériel, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle. Le parc à vélo est surveillé et les entrées et sorties de parc sont contrôlées. La récupération des vélos dans le parc se fera obligatoirement sous contrôle d'un commissaire et muni de son dossard.
- L'organisateur est couvert en responsabilité civile par sa licence organisation. Les licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance liée à leur propre licence. Les non licenciés ont obligation de souscrire la licence expérience qui les couvre en responsabilité civile.

9. Annulation, report, litiges

9.1. Annulation / report

9.1.1. Annulation du fait de l'engagé·e, avant le 13 mai 2026

- **Pour raison médicale :** remboursement sur présentation d'un Certificat Médical de contre-indication à la pratique du triathlon ; des frais de gestion seront conservés (cf. tableau).
- **Pour un autre motif (raisons personnelles, professionnelles...)** : les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. Cependant vous avez la **possibilité de transférer votre inscription**, via votre espace coureur, AVANT LE 10 MAI 2026. Lorsque vous cédez votre place, vous devez renseigner l'adresse mail du coureur, celui-ci recevra un lien pour s'inscrire. Votre inscription sera alors annulée, le remboursement sera effectué via la plateforme Njuko dans un délai maximum de 15 jours. Dans ce cas, des frais de gestion seront conservés (cf. tableau). **Cette possibilité n'est plus accessible après le 10/05/2026.**

9.1.2. Annulation du fait de l'organisateur

En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec l'organisation de la compétition **ou** décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique **ou de préservation de l'ordre public**) **et** en cas d'annulation de l'épreuve par les services préfectoraux, un report automatique de l'inscription vers l'édition 2027 sera proposé à chaque engagé·e. En cas de refus de report de la part de l'engagé.e un remboursement (hors frais d'inscription) sera effectué dans un délai de 3 mois, des frais de gestion seront conservés par l'organisateur comme en cas d'annulation du fait de l'engagé.

9.1.3. Frais de gestion retenus sur le remboursement en cas d'annulation du fait de l'engagé·e / du fait de l'organisateur

Course	Frais retenus en cas d'annulation par l'engagé (même avec certificat médical)	Frais retenus en cas d'annulation par l'organisateur
SOLO	10€	5 €
DUO	20€ par équipe	10 € par équipe
TRIO	30€ par équipe	15 € par équipe

9.2. Arrêt de la course / neutralisation : si la course doit être neutralisée (pause ou arrêt), les participants ne peuvent plus effectuer de nouveaux tours. Le classement est établi sur la base des tours complétés.

9.3. Acceptation du règlement : tout participants n'engage à respecter le présent règlement et toute décision prise par la direction de course. Seuls les résultats validés par l'arbitre principal font foi.